METTRE EN PLACE LE TELETRAVAIL

JURISADOM

DATADOCKÉ

Public Visé :

RRH, ARH

Prérequis : Aucun

Durée : 1 jours (7h)

Période : Toute au long de l'année

Horaires : A définir avec le client

Modalité : Présentiel intra entreprise

Rythme : Continu

Lieu : Sur site Client

Coût de la formation

880 Euros Nets de Taxes/ jour formation

Formatrice diplômée, spécialisée en droit du travail et RH

Moyens pédagogiques

Remise d'un support et accès à un espace pédagogique en ligne

Pédagogie active et participative

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :
Connaître le nouveau cadre juridique du télétravail.
Comprendre les évolutions organisationnelles générées par le télétravail.
Construire des outils pertinents pour la mise en œuvre du télétravail.

PROGRAMME

Le cadre juridique du télétravail
Qu'est-ce que le télétravail ?
Cadre juridique du télétravail : loi et ANI, jurisprudences
Un contexte économique, technique, sociologique
Principes du télétravail : double volontariat, réversibilité…
Les accidents du travail - Les problèmes d'assurance
Télétravail et Covid 19

Gérer les aspects technologiques du télétravail
Adapter son infrastructure
Communication : mettre en place les outils de travail collaboratif
Le contrôle d'accès au système d'information
Applications transverses et applications métiers

Procédure de mise en œuvre du télétravail
Négociation paritaire et accord d'entreprise
Mettre en place une charte du télétravail
Quels sont les critères d'éligibilité ?
Réversibilité du télétravail
Définir et mener une phase expérimentale
Communication et formation

Organiser le management à distance et suivre le télétravailleur
Distinction management à distance / management classique
Manager à distance : de nouvelles compétences à développer pour les managers
Mettre en place les bonnes pratiques du management à distance
La place du télétravailleur dans l'équipe
Organiser le suivi du télétravailleur

Suivi d'exécution

Signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Salle de formation équipée

Méthodes d'Evaluation

Evaluation à chaud et à froid à 45 jours

Questionnaire de satisfaction et une attestation individuelle de formation

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

4 rue Marconi 57000 METZ

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

Déclaration d'actvité : 41570342857

Code NAF : 8559A

LE DROIT A LA DECONNEXION

JURISADOM

DATADOCKÉ

Public Visé :

RRH, ARH

Prérequis : Aucun

Durée : 1 jours (7h)

Période : Toute au long de l'année

Horaires : A définir avec le client

Modalité : Présentiel intra entreprise

Rythme : Continu

Lieu : Sur site Client

Coût de la formation

880 Euros Nets de Taxes/ jour formation

Formatrice diplômée, spécialisée en droit du travail et RH

Moyens pédagogiques

Remise d'un support et accès à un espace pédagogique en ligne

Pédagogie active et participative

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :
Comprendre les risques de l'hyper-connexion pour le bien-être et la santé au travail (notamment en cas de télétravail lié au covid 19).
Repérer et faire un état des lieux des pratiques et des postes à risque dans son entreprise.

PROGRAMME

La définition du droit à la déconnexion
Qu'est-ce que le droit à la déconnexion ?
Obligation légale de négocier sur la déconnexion, obligation générale de protection de la santé des salariés
Bien être et numérique : impacts biologiques, psychologiques et relationnels
Cas particulier du télétravail lié au COVID-19
Identifier les usages problématiques, les risques d'addiction

Les bonnes stratégies à mettre en place dans l'entreprise
État des lieux des contraintes et pratiques dans l'entreprise
Repérer les postes et les secteurs les plus à risque
Mesures utiles à mettre en place

Quelles Stratégies individuelles pour déconnecter et éviter la surcharge mentale ?
Baisser sa charge mentale et renforcer son efficacité
Comment concilier vie professionnelle et vie privée ?
Prendre du recul
L'organisation de son travail

Les plus JURISADOM : Formation concrète construite sur la pratique et les situations concrètes rencontrées par VOTRE entreprise.

Suivi d'exécution

Signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Salle de formation équipée

Méthodes d'Evaluation

Evaluation à chaud et à froid à 45 jours

Questionnaire de satisfaction et une attestation individuelle de formation

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

4 rue Marconi 57000 METZ

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

Déclaration d'actvité : 41570342857

Code NAF : 8559A